

Non au massacre des paysages

Après la parution du plan sectoriel de l'énergie éolienne, Ajoie Paysage Libre (APL) constate que le canton du Jura s'obstine à vouloir massacrer les paysages jurassiens avec des parcs éoliens. Ces machines de plus de 200 mètres de haut posées sur des fondations en béton de plus de 2000 tonnes n'ont rien à faire dans le paysage jurassien. Les éoliennes sont des usines électriques installées en pleins champs et pâturages qui vont impacter durablement notre magnifique région. La défiguration du paysage constitue une nuisance réelle par son retentissement psychologique et la dévalorisation immobilière. APL constate que le canton ne prend pas en compte de manière responsable les problèmes liés à la santé des personnes et des animaux. Chaque semaine, de nouvelles études provenant de toutes les parties du monde démontrent de manière claire et avérée l'impact de ces machines sur la qualité de vie des personnes qui vivent à proximité d'un parc éolien. La forte densification des habitations en Suisse rend les distances entre les éoliennes et les habitations trop faibles: 300 mètres pour les fermes et 500 mètres pour les villages, c'est ridicule. L'organisation mondiale de la santé (OMS) recommande une distance minimale de 3 kilomètres pour des éoliennes d'une puissance de 3 MW. Dans un rapport de mai 2017*, l'Académie française de médecine recommande une distance de 1500 mètres minimum pour des machines d'une puissance supérieure à 2,5 MW. Le bruit, les infrasons, les ondes sismiques causent des troubles du sommeil, de la fatigue, des nausées, des acouphènes, des vertiges, des troubles de la mémoire, de l'attention, neurologiques et psychologiques et ne permettent plus aux personnes qui habitent à proximité de ces machines de vivre d'une manière saine et équilibrée. Quel sens et quelle confiance peut-on donner à une démarche participative

vantée par le canton, lorsque les avis des communes qui se sont exprimées lors de la consultation n'ont pas été pris en compte? C'est d'ailleurs par la presse que les autorités des communes concernées ont appris qu'un parc éolien était projeté sur leur territoire. Comme forme participative on a déjà vu mieux!

Nous demandons au Parlement de revoir la stratégie énergétique du canton du Jura et de retirer les projets éoliens. Il faut réactualiser cette stratégie en intégrant de véritables réflexions sociétales au sujet de notre mode de vie et de consommation, en particulier la préservation des ressources et la nécessité de diminuer l'empreinte écologique. Il est urgent de réfléchir à l'efficacité énergétique ainsi qu'aux économies d'énergie qui ne sont que timidement évoquées et manquent de concret dans la stratégie cantonale, et de prendre en compte la biodiversité et la thématique environnementale qui ne sont pas traitées. Le plan éolien jurassien remet en question des projets liés au développement d'un tourisme durable et d'un développement économique harmonieux. D'autres cantons comme Thurgovie, Appenzell Rhodes-Intérieures ou Glaris ont refusé l'implantation de parcs éoliens. De fait, la Confédération n'impose à aucun canton de construire des parcs éoliens, ce qui a été confirmé dans une interview du chef de l'Office fédéral de l'énergie. Dans ces conditions, APL va poursuivre son travail d'information à la population sur ce qui nous attend si nous ne sommes pas attentifs et réactifs aux projets destructeurs comme l'implantation d'éoliennes industrielles...

ROMAIN CRELIER,
président d'Ajoie Paysage Libre

* <http://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29015-rapport-academie-pharmacie-eoliennes.pdf>